

COLLEGE

Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre enfant à la rentrée prochaine et de vous compter parmi nos parents. Nous voulons vous dire notre détermination à tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit enrichissante et fructueuse pour votre enfant. Voici les modalités de rentrée scolaire pour votre enfant.

RENTREE SCOLAIRE

Samedi 31 août 2024 de 9h00 à 12h00 :

- 09h00 – 12h00 : Installation des internes (tous niveaux), possibilité de stationner dans la cour de l'établissement.

Lundi 02 septembre 2024 : « journée des 6^{èmes} »

- 10h00 – 12h00 : Prise en charge des élèves par les professeurs principaux de 6^{ème}.
- 12h00 – 13h30 : Déjeuner pour **l'ensemble des élèves** au self de l'établissement.
- 13h30 – 16h00 : « **Après-midi intégration** ». Pour les activités proposées en extérieur, les élèves sont invités à porter un T-shirt blanc, une tenue et des chaussures permettant une activité physique.

Mardi 03 septembre 2024 :

- **Les élèves de 6^{ème}** n'auront pas cours le matin, mais suivront les cours de l'après-midi en fonction de leur emploi du temps.
- **5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}** :
 - o 10h00 – 12h00 : Prise en charge par le professeur principal
 - o Après-midi : cours jusqu'à 16h00

Calendrier des réunions de rentrée :

- **6^{ème}** : jeudi 26 septembre 2024 à 17h30
- **5^{ème}** : vendredi 27 septembre 2024 à 17h30
- **4^{ème}** : lundi 15 septembre 2024 à 18h00
- **3^{ème}** : mardi 16 septembre 2024 à 18h00

Le calendrier scolaire 2024-2025 sera modifié de la façon suivante :

Les cours du vendredi 2 mai 2025 et du vendredi 9 mai 2025 seront avancés aux deux premiers jours des congés de la Toussaint à savoir le lundi 21 octobre 2024 et le mardi 22 octobre 2024.

➤ Congés scolaires :

	SORTIE (après la classe)	RENTRÉE (au matin)
VACANCES DE TOUSSAINT	Mardi 22 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
VACANCES DE NOËL	Vendredi 20 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
VACANCES D'HIVER	Vendredi 7 février 2025	Lundi 24 février 2025
VACANCES DE PRINTEMPS	Vendredi 4 avril 2025	Mardi 22 avril 2025
VACANCES D'ÉTÉ	Vendredi 4 juillet 2025	

Jours fériés et non travaillés :

Lundi 11 novembre 2024 : Armistice	Jeudi 29 mai 2025 : Ascension
Lundi 21 avril 2025 : Lundi de Pâques	Vendredi 30 mai 2025 : Pont de l'Ascension
Jeudi 1 ^{er} mai 2025 : fête du Travail	Lundi 9 juin 2025 : Lundi de Pentecôte
Vendredi 2 mai 2025 : effectué lundi 21 octobre 24	
Jeudi 8 mai 2025 : Victoire 1945	
Vendredi 9 mai 2025 : effectué mardi 22 octobre 24	

CONTACTS

☎ Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 7h30 à 16h15 sur temps scolaire au
03 87 75 45 76.

@ Vous pouvez nous joindre par mail : secretariat.college@saintetiennemetz.fr

🌐 Vous pouvez consulter de nombreuses informations sur notre site internet www.saintetiennemetz.fr

SANTE

Il est important que la **fiche santé** de votre enfant soit mise à jour, pensez donc bien à signaler à l'établissement tout changement concernant la santé de votre enfant.

L'établissement n'accepte pas d'administrer de médicament. Seuls les élèves bénéficiant **d'un PAI** (projet d'accueil individualisé) sont autorisés à déposer leur traitement médical **impérativement** accompagné de l'ordonnance correspondante. Il sera alors pris sous la surveillance d'un adulte désigné par le Chef d'établissement. Dans tous les autres cas, les parents sont invités à demander à leur médecin une prescription qui exclut la prise de médicaments le midi. **En cas de renouvellement d'un PAI**, il est indispensable de demander au médecin traitant de compléter le **formulaire avant chaque rentrée scolaire.**

Lorsque son état de santé ne permet pas à un élève de retourner en classe, l'établissement en informe les parents qui doivent organiser sa prise en charge le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, l'élève est conduit par les pompiers ou le SAMU à l'hôpital désigné par le médecin régulateur. L'établissement en informe les parents le plus rapidement possible. Seuls les parents pourront récupérer leur enfant à la fin de son hospitalisation.

ASSURANCE

L'établissement a souscrit un contrat de groupe auprès de la Mutuelle St-Christophe pour la couverture **individuelle accident** de chaque élève. Vous n'avez donc pas à souscrire d'assurance « scolaire » pour votre enfant. Cette assurance couvre votre enfant même en dehors du temps scolaire. Par conséquent, si un accident survient **en dehors du temps scolaire**, vous êtes invités à en faire la déclaration directement dans les meilleurs délais en utilisant ces informations :

Mutuelle Saint-Christophe
N° de dossier : 00600427
01.56.24.76.00 www.saint-christophe-assurances.fr

PHOTOS

Une photo de classe et des photos individuelles vous seront proposées par un photographe professionnel. Elles seront prises le **lundi 9 septembre ou le mardi 10 septembre 2024**. Tous les élèves seront photographiés individuellement pour nos besoins administratifs (bulletins, carte de self, ...). En revanche, seuls les élèves dont les responsables légaux ont donné leur accord dans le dossier d'inscription figureront sur la photo de classe.


FOURNITURES

Les listes de fournitures sont consultables sur le site internet de l'établissement.

A.P.E.L

L'Association de parents d'élèves de l'établissement permet la réalisation de nombreux projets au service de vos enfants. N'hésitez pas à venir gonfler les rangs de leurs membres actifs !!!

Tous les parents d'élèves sont cordialement invités à l'Assemblée Générale de l'APEL qui se tiendra **le mardi 1^{er} octobre 2024 à 19h00** au sein de l'établissement.

Pour toute question concernant l'APEL, vous pouvez les contacter via l'adresse communication.apelsaintetienne@gmail.com, au 06 71 69 12 57 ou rejoindre leur page Facebook  «Apel Saint-Etienne Metz».

Le secrétariat sera ouvert à partir du 19 août de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Nous vous souhaitons un bel été et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, chers parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

M. Franck GARCIA
Directeur Général

